

<https://47.snuipp.fr/FS-SSCT-13-mars-2025>



FS-SSCT 13 mars 2025

- Paritarisme - SSCT - Les compte-rendus SSCT -

Date de mise en ligne : jeudi 20 mars 2025

Dernière mise à jour : 20 mars 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Validation des PV du 21 novembre 2024](#)
- [Renforcement des dispositifs département](#)
- [Compte-rendu du GT fiches SST du 20 \(...\)](#)
- [Mise en place d'un cadre pour la \(...\)](#)
- [Comptes-rendus des visites F3SCT de \(...\)](#)
- [Questions diverses :](#)

Questions diverses :

Évaluation du Protocole Phare : Dès qu'un signalement mentionne le mot « harcèlement », il doit être pris au sérieux et traité immédiatement. Il convient donc de suivre deux étapes principales : recevoir l'enfant victime et rencontrer ses parents. Une fois ces premiers entretiens réalisés, des éléments supplémentaires permettront de déterminer si la situation nécessite une action plus approfondie. Dans de nombreux cas, les signalements ne vont pas au-delà de cette étape.

En pratique, c'est la directrice ou le directeur d'école qui prend en charge ces deux premiers entretiens, puis l'équipe de circonscription prend le relais. La directrice ou le directeur n'a pas à aller au-delà de cette phase initiale.

Il est important de se tourner vers l'équipe ressource de la circonscription qui ont reçu une formation académique il y a deux ans lors de la mise en place du plan pHare. Nous regrettons néanmoins que les nouveaux conseillers pédagogiques ayant intégré les équipes de circonscriptions depuis n'ait pas bénéficié de cette formation.

Un constat global montre que le protocole pHARE a contribué à une amélioration du climat scolaire, en renforçant le sentiment de considération au sein des établissements.

https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg déclaration liminaire FSSCT du 13 mars 2025	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg PV de la FS-SSCT du 21 novembre 2024
--	---